



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E162480

VALABLE JUSQU'AU 20/09/2025

ÉDITÉ LE 13/02/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/05/2016

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 20/01/2025

30 000

Raison sociale : ARIA RENOVATION

3 RUE PAUL-HENRI SPAAK  
68390 SAUSHEIM

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RM

Siret : 820 407 161 00026

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 42051110

Assurance Responsabilité Travaux :

BPCE ASSURANCES 168157428 Q - MCE- 002

Assurance Responsabilité Civile :

BPCE ASSURANCES 168157428Q002

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/12/2022

Téléphone : 06 58 46 75 66

Portable :

Site Internet : www.aria-renovation.com

E-mail : aria.renovation@gmail.com

Responsabilité légale :

OK FEBIYE PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code      | Qualification(s) en cours de validité                                 | * Date d'attribution |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 7122 PROB | Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE                       | 03/02/2025           |
| 7131      | Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE | 27/05/2024           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 03/02/2025         |
| o Isolation des murs par l'extérieur                                     | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE MULHOUSE  
MAISON DU BATIMENT  
12, ALLEE NATHAN KATZ  
68086 MULHOUSE CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.